

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
JEUDI 14 DECEMBRE 2023**

Délibération N° 47/2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le quatorze décembre à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni au centre des congrès rue Jean Monard, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	10
Votants	10

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, M Daniel MANSOZ, Mme Geneviève CHOULET, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI, Mme Chantal CURTELIN, Mme Claudie FRAYSSE, Mme Céline NOEL LARDIN et M André GRANGER.

Autorisation d'engagement des ¼ de crédits d'investissements avant le vote du budget primitif 2024

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le calendrier budgétaire,

Dans l'attente du vote du budget primitif 2024, le CCAS doit s'organiser pour prendre en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024. Les capacités de dépenses seront calculées en fonction des ouvertures de crédits prévues en 2023.

		Rappel crédits ouverts BP	Montant autorisé (25%)
Chapitre 21			
Article 2181	Installation générales agencements	269 351,60	67 337,90
Article 2183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	1 500,00
Article 2184	Mobilier	3 042,00	760,50
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	38 763,27	9 690,81

Chapitre 16			
Article 165	Dépôts et cautionnements reçus	26 000,00	6 500,00

Après en avoir échangé, le Conseil d'administration autorise l'engagement du quart de crédit d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité :

Ont voté pour : 40 voix
Fait à Aix les Bains, le 15/12/2023

Acte rendu exécutoire le 18/12/2023
Après envoi à la Préfecture le 18/12/2023
Et affichage du 18/12/2023

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente



Michelle BRAUER

Brauer